

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MAI 2019

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À l'intention des actionnaires du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) (le « Fonds »), qui comprennent les bilans aux 31 mai 2019 et 2018, et les états du résultat global, des variations de l'actif net et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 mai 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion excluant les informations de la section de gestion des risques faisant partie intégrante des états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Signé,
Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A116933

Signé,
Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.²

² CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120795

Montréal, le 27 juin 2019

BILANS

AUX 31 MAI

(en millions de dollars canadiens, sauf l'actif net par action)	Notes	2019	2018
ACTIF			
Encaisse		9	25
Instruments financiers reliés aux titres vendus en vertu de conventions de rachat		767	728
Débiteurs	5	895	495
Autres investissements	6	7 446	6 622
Investissements en capital de développement	7	8 810	8 271
Autres actifs	12	218	143
		18 145	16 284
PASSIF			
Billets	13	760	638
Titres vendus en vertu de conventions de rachat		767	728
Créditeurs	15	732	418
Autres passifs	16	259	171
		2 518	1 955
ACTIF NET	17	15 627	14 329
ACTIF NET PAR ACTION DE CATÉGORIE A		43,90	40,73

Engagements et éventualités (notes 6, 7 et 19)

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

(signé) « Claude Séguin »

Claude Séguin, administrateur

(signé) « Gaétan Morin »

Gaétan Morin, administrateur

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

EXERCICES TERMINÉS LES 31 MAI

(en millions de dollars canadiens, sauf le résultat net par action)	Notes	2019	2018
PRODUITS			
Intérêts		187	167
Dividendes et distributions		306	281
Loyers, honoraires et autres		18	22
		<u>511</u>	<u>470</u>
Gains (pertes) sur investissements en capital de développement, autres investissements et immeuble de placement			
Réalisés		904	435
Non réalisés		(18)	328
Frais de transaction		(2)	(2)
		<u>884</u>	<u>761</u>
Intérêts sur billets		(25)	(25)
		<u>1 370</u>	<u>1 206</u>
CHARGES OPÉRATIONNELLES TOTALES			
	20		
Corporatif		95	92
Investissements en capital de développement et autres investissements		42	42
Développement du marché de l'épargne et formation économique		62	59
		<u>199</u>	<u>193</u>
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS			
		1 171	1 013
Impôts	21	24	12
RÉSULTAT NET			
		<u>1 147</u>	<u>1 001</u>
AUTRE ÉLÉMENT DU RÉSULTAT GLOBAL QUI NE SERA PAS RECLASSÉ AU RÉSULTAT NET			
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies, déduction faite des impôts	22	(13)	5
RÉSULTAT GLOBAL			
		<u>1 134</u>	<u>1 006</u>
Information supplémentaire			
Résultat net par action de catégorie A	17	3,23	2,87

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTATS DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET

EXERCICES TERMINÉS LES 31 MAI

(en millions de dollars canadiens)	Capital-actions de catégorie A			Surplus d'apport	Résultats nets non distribués	Cumul de l'autre élément du résultat global	Actif net (Note 17)
	Série 1	Série 2	Souscrit				
ACTIF NET AU 31 MAI 2017	8 946	90	1	707	3 375	(3)	13 116
Résultat net					1 001		1 001
Autre élément du résultat global						5	5
Émissions d'actions	818	15					833
Variation nette des souscriptions d'actions			-				-
Rachats d'actions	(426)	(5)		(32)	(163)		(626)
Variation des rachats en attente	1			-	(1)		-
Virements	71				(71)		-
ACTIF NET AU 31 MAI 2018	9 410	100	1	675	4 141	2	14 329
Résultat net					1 147		1 147
Autre élément du résultat global						(13)	(13)
Émissions d'actions	883	14					897
Variation nette des souscriptions d'actions			(1)				(1)
Rachats d'actions	(502)	(7)		(33)	(191)		(733)
Variation des rachats en attente	-			-	1		1
Virements	535				(535)		-
ACTIF NET AU 31 MAI 2019	10 326	107	-	642	4 563	(11)	15 627

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICES TERMINÉS LES 31 MAI

(en millions de dollars canadiens)	2019	2018
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net	1 147	1 001
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Dividendes et distributions en actions	(6)	(11)
Intérêts capitalisés sur investissements en capital de développement	(1)	(1)
Intérêts capitalisés sur billets	25	25
Amortissement des primes et escomptes	9	11
(Gains) pertes réalisés et non réalisés sur investissements en capital de développement, autres investissements et immeuble de placement	(886)	(763)
Avantages postérieurs à l'emploi	13	11
Rémunération fondée sur des actions	1	1
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	5	8
Impôts différés	2	3
	309	285
Variation des éléments hors caisse		
Débiteurs	(28)	(12)
Impôts sur le résultat	53	56
Impôt en main remboursable	(50)	(60)
Créditeurs	15	4
Autres	1	(7)
	300	266
Acquisitions d'investissements en capital de développement	(1 167)	(1 027)
Produits de cessions d'investissements en capital de développement	1 245	954
Acquisitions d'autres investissements	(8 153)	(6 645)
Produits de cessions d'autres investissements	7 517	6 261
Augmentations de billets	377	220
Remboursements de billets	(280)	(237)
	(161)	(208)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émissions et souscriptions d'actions	896	833
Actions rachetées	(726)	(626)
	170	207
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(25)	(11)
DIMINUTION DE L'ENCAISSE	(16)	(12)
ENCAISSE AU DÉBUT	25	37
ENCAISSE À LA FIN	9	25
Informations supplémentaires (montants inclus aux activités opérationnelles)		
Intérêts reçus	186	167
Dividendes et distributions reçus	299	267
Impôts payés sur le résultat	19	23

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1. DESCRIPTION DU FONDS

STATUTS ET OBJECTIFS DU FONDS

Le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) (le Fonds), constitué par une loi de l'Assemblée nationale du Québec, est une compagnie à fonds social dont le bureau principal est situé au 545, boulevard Crémazie Est, Bureau 200, Montréal (Québec), Canada et ayant pour objectifs :

- de faire des investissements dans des entreprises québécoises et de leur fournir des services dans le but de créer, maintenir ou sauvegarder des emplois;
- de favoriser la formation des travailleurs et travailleuses dans le domaine de l'économie et de leur permettre d'accroître leur influence sur le développement économique du Québec;
- de stimuler l'économie québécoise par des investissements stratégiques qui profiteront aux travailleurs et travailleuses ainsi qu'aux entreprises québécoises;
- de favoriser le développement des entreprises admissibles en invitant les travailleurs et travailleuses à participer à ce développement par la souscription aux actions du Fonds.

Pour ce faire, le Fonds vise à concentrer la majeure partie de ses investissements en capital de développement dans des placements non garantis, principalement dans de petites et moyennes entreprises (PME) situées au Québec. En règle générale, la participation du Fonds dans des projets vise à demeurer minoritaire.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Ces états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration le 27 juin 2019.

BASE D'ÉVALUATION

Ces états financiers ont été préparés sur la base de la juste valeur, sauf en ce qui concerne les immobilisations corporelles et incorporelles qui sont évaluées sur la base du coût historique, ainsi que certains instruments financiers tel qu'indiqué à la section Instruments financiers – classement de la présente note. Ces états financiers individuels sont les seuls états financiers présentés par le Fonds.

ENTITÉ D'INVESTISSEMENT

Le Fonds répond à la définition d'entité d'investissement aux termes d'IFRS 10, *États financiers consolidés* car les conditions suivantes sont rencontrées, soit :

- obtenir des capitaux de plusieurs investisseurs dans le but de gérer leur épargne;
- déclarer à ses investisseurs que son activité d'investissement a pour objectif de générer du rendement et procurer des revenus d'investissement, conformément à sa mission; et
- mesurer et évaluer la performance de ses investissements sur une base de juste valeur.

Ainsi, en respectant ces conditions, le Fonds ne prépare pas d'états financiers consolidés.

PRÉSENTATION DU BILAN

Le Fonds présente son bilan par ordre de liquidité décroissant. Tous les actifs et passifs du Fonds sont des actifs et passifs non courants, à l'exception des éléments courants suivants : Encaisse, Instruments financiers reliés aux titres vendus en vertu de conventions de rachat, Débiteurs (sauf ce qui est mentionné sous le tableau de la note 5), Impôt en main remboursable, Impôts sur le résultat compris dans Autres actifs ou Autres passifs selon le cas, Billets, Titres vendus en vertu de conventions de rachat, Crédeurs et Rachats d'actions à payer compris dans Autres passifs. La portion courante des obligations et instruments du marché monétaire des Autres investissements est présentée à la note 6 et celles des prêts, obligations et avances des Investissements en capital de développement est présentée à la note 7.

FILIALES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les participations dans les filiales et les entreprises associées sont comptabilisées à la juste valeur via le résultat net.

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

IFRS 9 – Instruments financiers

Le 1^{er} juin 2018, le Fonds a adopté la norme comptable IFRS 9 qui remplace IAS 39 – *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* de façon rétrospective avec retraitement des périodes comparatives. L'IFRS 9 entraîne de nouvelles exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et passifs financiers, à la dépréciation des instruments financiers ainsi que des exigences relatives à la comptabilité de couverture. Le Fonds n'applique pas la comptabilité de couverture.

En ce qui concerne le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers, l'IFRS 9 exige une classification des actifs financiers en fonction à la fois des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier et du modèle économique que suit la société pour la gestion des actifs financiers, selon l'une des trois catégories suivantes : coût amorti, juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) ou juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAÉRG). Les passifs financiers doivent être évalués au coût amorti, sauf certaines exceptions dont les passifs financiers qui sont détenus à des fins de transaction ou désignés comme étant à la JVRN qui sont alors évalués à la JVRN.

Pour le Fonds, il en découle que les actifs financiers qui étaient désignés à la JVRN selon l'IAS 39 sont maintenant classés à la JVRN selon l'IFRS 9. Les actifs financiers qui étaient inclus dans la catégorie prêts et créances et comptabilisés au coût amorti selon l'IAS 39, continuent d'être comptabilisés au coût amorti selon l'IFRS 9, à l'exception des dividendes et intérêts courus qui sont maintenant classés à la JVRN. De plus sous l'IFRS 9, les fonds engagés mais non déboursés ainsi que les garanties et cautionnements sont désignés à la JVRN. L'adoption de l'IFRS 9 n'a entraîné aucun autre changement en ce qui concerne le classement et l'évaluation des passifs financiers. La modification à la classification de certains instruments financiers n'a entraîné aucune modification à leur valeur comptable et n'a donc aucune incidence sur le bilan du Fonds à la transition.

Pour ce qui est du modèle de dépréciation de l'IFRS 9, il s'applique aux actifs financiers, engagements de prêt et contrats de garanties financières, à l'exception des instruments financiers à la JVRN ou désignés à la JVRN. Puisque les instruments financiers du Fonds sont principalement à la JVRN ou désignés à la JVRN, l'adoption de ce nouveau modèle de dépréciation n'a aucune incidence sur le bilan du Fonds à la transition.

L'adoption de l'IFRS 9 n'a engendré aucun ajustement aux soldes d'ouvertures des présents états financiers, soit le 1^{er} juin 2017 et n'a entraîné aucune incidence sur le bilan et les résultats des périodes comparatives des présents états financiers.

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Le 1^{er} juin 2018, le Fonds a adopté la norme comptable IFRS 15 qui remplace IAS 18 *Produits des activités ordinaires* de façon rétrospective avec retraitement des périodes comparatives. L'IFRS 15 établit un modèle de comptabilisation unique et exhaustif des produits pour tous les contrats conclus avec des clients, à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application d'autres normes tels que les instruments financiers et les contrats de location. Le principe de base de cette nouvelle norme est que la comptabilisation d'un produit doit traduire le transfert de biens ou de services en un montant qui reflète la valeur de la contrepartie reçue ou que l'on s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services. Les produits du Fonds assujettis à l'IFRS 15 sont présentés sous Loyers, honoraires et autres aux États du résultat global. L'adoption de l'IFRS 15 n'a engendré aucun ajustement aux soldes d'ouvertures des présents états financiers, soit le 1^{er} juin 2017 et n'a entraîné aucune incidence sur le bilan et les résultats des périodes comparatives des présents états financiers.

INSTRUMENTS FINANCIERS – COMPTABILISATION ET DÉCOMPTABILISATION

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date de transaction, lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Le coût présenté pour les investissements en capital de développement et les autres investissements correspond au montant payé et est établi en fonction du coût moyen, sans tenir compte des frais de transaction. Les frais de transaction sont constatés au résultat net lorsqu'ils sont engagés.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque le Fonds n'a plus les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie sur cet actif et lorsqu'il a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif. Un passif financier est décomptabilisé à l'extinction de l'obligation, soit la date à laquelle l'obligation est éteinte, annulée ou échue.

INSTRUMENTS FINANCIERS – CLASSEMENT

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)

Faisant partie d'un portefeuille géré conformément à une stratégie de gestion intégrée des actifs financiers documentée dont la performance est évaluée à la juste valeur et dont les informations sont fournies à l'interne sur cette base aux principaux dirigeants du Fonds, les instruments financiers suivants sont classés à la JVRN : les Investissements en capital de développement, les Autres investissements, les Débiteurs sur cessions d'investissements en capital de développement et autres investissements, les Dividendes et intérêts courus, les prêts inclus dans les Débiteurs autres, l'Encaisse, les Instruments financiers reliés aux titres vendus en vertu de conventions de rachat, les Crédeurs sur acquisitions d'investissements en capital de développement et autres investissements, les Instruments financiers dérivés et les Titres vendus en vertu de conventions de rachat.

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

INSTRUMENTS FINANCIERS – CLASSEMENT (SUITE)

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) (SUITE)

Les fonds engagés mais non déboursés et les garanties et cautionnements sont désignés à la JVRN, ainsi toute plus-value (moins-value) qui en résulte est comptabilisée au résultat net.

Actifs et passifs financiers au coût amorti

Les autres éléments des débiteurs, les billets ainsi que les charges à payer et autres présentées sous Crédeurs sont évalués au coût amorti qui se rapproche de leur juste valeur étant donné leurs natures et leurs courtes échéances.

INSTRUMENTS FINANCIERS – ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date de présentation de l'information financière.

Juste valeur des actifs et des passifs négociés sur des marchés actifs

Pour établir la juste valeur des actifs et des passifs financiers cotés sur des marchés actifs, tels que les actions cotées, les obligations, les instruments du marché monétaire et les instruments financiers dérivés cotés, le Fonds retient le cours le plus représentatif de la juste valeur dans l'écart cours acheteur et cours vendeur, compte tenu des faits et circonstances en cause, à la date de présentation de l'information financière.

Juste valeur des actifs et passifs qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs

La juste valeur des actifs et passifs financiers, qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs (y compris les instruments financiers dérivés non cotés), est déterminée au moyen de techniques d'évaluation choisies selon certains critères déterminés et en fonction des conditions qui prévalent sur le marché à chaque date de présentation de l'information financière. Les techniques d'évaluation utilisées se basent sur des principes d'évaluation inspirés des lignes directrices généralement utilisées dans l'industrie par les professionnels en évaluation d'entreprise. Ces principes d'évaluation sont approuvés semestriellement par le comité d'audit du Fonds. La technique d'évaluation utilisée pour un instrument financier est généralement la même d'une période à l'autre, sauf dans les cas où un changement de technique d'évaluation résulte en des estimations plus précises de la juste valeur.

Actions et parts non cotées

Lorsqu'une méthode de rendement est utilisée, la juste valeur des actions non cotées est principalement déterminée par la technique de capitalisation des flux monétaires. Les deux principales variables utilisées dans cette technique sont le flux monétaire caractéristique et le taux de capitalisation. Pour déterminer le flux monétaire caractéristique, une estimation des flux monétaires récurrents est effectuée à partir des résultats historiques de l'entité et/ou de ses prévisions financières. Un facteur de pondération est appliqué à chacun des flux retenus afin de refléter sa probabilité de réalisation. Le taux de capitalisation utilisé pour capitaliser le flux monétaire caractéristique reflète la façon selon laquelle l'entité émettrice pourrait financer ses opérations et les risques afférents à la réalisation de ce flux caractéristique.

Lorsque le prix d'une transaction récente négocié entre des parties non liées dans des conditions normales de concurrence est disponible, cette technique d'évaluation est retenue sous certaines conditions. Il peut être aussi approprié d'utiliser une technique d'évaluation basée sur une offre d'achat reçue d'un tiers. Le jugement est nécessaire afin de déterminer si le prix issu de cette transaction récente ou de cette offre d'achat représente la meilleure indication de la juste valeur à la date de présentation de l'information financière.

La période pendant laquelle il est jugé approprié de faire référence à une transaction passée ou à une offre d'achat dépend des circonstances propres à chaque situation.

Dans certaines circonstances ou selon la nature des activités, le potentiel de gain futur est mieux reflété par la valeur des actifs et la méthode de l'actif net redressé est privilégiée. La même méthode est également retenue pour déterminer la juste valeur des parts non cotées détenues dans des fonds d'investissement. Dans ce cas, cette méthode consiste à retenir la quote-part de l'ensemble des actifs et des passifs qui se trouvent au bilan de l'entité émettrice à leur juste valeur et à y appliquer les ajustements requis. Les principaux ajustements effectués sont ceux liés à la juste valeur des actifs et des passifs, aux nouvelles informations disponibles et aux événements importants survenus entre la date du bilan de l'entité émettrice et la date de présentation de l'information financière.

La juste valeur de certaines parts non cotées est déterminée selon la cote établie par leur administrateur respectif.

Prêts et avances

La juste valeur des prêts et avances, garantis et non garantis, est déterminée par l'actualisation des flux monétaires contractuels qui devraient être perçus par le Fonds en utilisant un taux d'actualisation qui reflète le rendement que le Fonds exigerait compte tenu du risque de crédit de l'entité émettrice.

Garanties et cautionnements

Lorsqu'il est probable qu'un montant devra être déboursé par le Fonds relativement à une garantie ou un cautionnement qu'il a accordé, une moins-value équivalente à l'estimation du montant à assumer sera comptabilisée au passif.

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

INSTRUMENTS FINANCIERS – ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR (SUITE)

Juste valeur des actifs et passifs qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs (SUITE)

Plus-value (moins-value) sur fonds engagés mais non déboursés

La juste valeur des fonds engagés mais non déboursés est déterminée en ayant recours aux techniques qui seront utilisées pour effectuer l'évaluation de l'instrument financier à émettre suivant l'exécution de l'engagement, tout en tenant compte des probabilités que le Fonds ait à débourser les fonds engagés et du montant qui devrait être déboursé. L'exécution probable et attendue d'un fonds engagé mais non déboursé dans des conditions défavorables au Fonds au moment de l'évaluation résultera en une moins-value qui sera comptabilisée comme passif et dans la situation inverse, une plus-value sera comptabilisée comme actif.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés non cotés est déterminée selon des techniques d'évaluation appropriées comprenant, entre autres, l'actualisation au taux de rendement courant des flux de trésorerie futurs.

Débiteurs sur cessions d'investissements en capital de développement

La juste valeur des débiteurs sur cessions d'investissements en capital de développement qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs est déterminée par l'actualisation des flux monétaires contractuels. Généralement, l'estimation des montants à recevoir et du moment de leur recouvrement dépend d'événements futurs ou de la réalisation de certaines conditions.

Dividendes et intérêts courus

Les dividendes et intérêts courus sont comptabilisés aux montants que le Fonds s'attend à recevoir à la clôture de la période de présentation de l'information financière, ce qui se rapproche de leur juste valeur en raison de leurs échéances à court terme.

PRÊTS DE TITRES ET TITRES VENDUS EN VERTU DE CONVENTIONS DE RACHAT

Afin de dégager des produits supplémentaires, le Fonds participe au programme de prêts de titres mis en place par son dépositaire sur les titres dont il a la garde. Ce programme permet de conclure des opérations de prêts de titres, ainsi que des ventes à court terme de valeurs mobilières et, simultanément, des engagements à les racheter à un prix et à une date prédéterminés. Les conventions de rachat sont comptabilisées à titre d'opérations d'emprunts assorties de garanties et sont inscrites au bilan au prix de rachat prédéterminé par l'engagement qui se rapproche de la juste valeur. Les produits découlant de la participation du Fonds à ce programme sont présentés au résultat net sous Loyers, honoraires et autres.

IMMEUBLE DE PLACEMENT

L'immeuble de placement est un bien immobilier détenu par le Fonds à des fins locatives et d'appréciation de valeur. L'immeuble de placement est occupé par des locataires. Le Fonds présente son immeuble de placement selon le modèle de la juste valeur. Une évaluation de la juste valeur est effectuée à chaque date de présentation de l'information financière. Toute variation de juste valeur est comptabilisée au résultat net.

La juste valeur retenue est établie selon la technique d'actualisation des flux monétaires qui représente la sommation de la valeur actuelle des flux monétaires projetés et de sa valeur de réversion à la fin de la période de projection. Afin de s'assurer que la juste valeur retenue est appropriée, le résultat est comparé avec d'autres techniques telles que la technique de l'actualisation directe qui consiste à appliquer un taux global d'actualisation au revenu net d'opération normalisé ainsi que la technique de la méthode de comparaison directe qui consiste à estimer le prix de vente le plus probable par la comparaison et l'analyse de transactions immobilières impliquant des propriétés semblables.

ENCAISSE

L'encaisse comprend tous les comptes bancaires d'opération, de traitement des transactions sur le capital-actions et de gestion des investissements en capital de développement et autres investissements.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, s'il y a lieu. Le coût comprend les éléments qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'immobilisation. Les éléments de coût ultérieur d'une immobilisation sont comptabilisés seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques en découlant reviendront au Fonds et que le coût peut être évalué de façon fiable. Les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés aux charges opérationnelles totales via le résultat net lorsqu'ils sont engagés.

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (SUITE)

Les principales catégories d'immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon les modes d'amortissement, durées et taux annuels suivants :

	31 mai 2019		31 mai 2018	
	Modes d'amortissement	Durées	Modes d'amortissement	Durées / taux
Corporelles				
Bâtisses	linéaire	de 15 ans à 60 ans	linéaire	de 15 ans à 60 ans
Mobilier et équipement de bureau	linéaire	5 et 10 ans	solde dégressif	20 %
Équipement informatique	linéaire	4 ans	linéaire	4 ans
Incorporelles				
Développement informatique	linéaire	de 3 à 7 ans	linéaire	3 ans

Le Fonds ventile le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation entre ses parties significatives et les amortit séparément. La valeur comptable d'une partie remplacée est décomptabilisée lors du remplacement. Les valeurs résiduelles, le mode d'amortissement et la durée d'utilité des actifs sont revus à chaque date de présentation de l'information financière et ajustés au besoin. À la suite de cette révision, le Fonds a modifié le mode d'amortissement du mobilier et équipement de bureau et introduit de nouvelles durées d'amortissement du développement informatique. Les modifications aux modes et durées d'amortissement sont appliquées prospectivement à compter du 1^{er} juin 2018, et leur application n'a aucune incidence significative sur le bilan et les résultats de l'exercice et de ceux des exercices ultérieurs.

À chaque date de présentation de l'information financière, les immobilisations font l'objet de tests de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Aux fins de la détermination de leurs valeurs recouvrables, les immobilisations sont regroupées au plus bas niveau de regroupement pour lequel les flux de trésorerie identifiables sont indépendants des flux de trésorerie d'autres groupes d'immobilisations. Le Fonds évalue les reprises de valeur possibles lorsque les événements ou les circonstances le justifient.

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le coût des prestations de retraite gagnées et du régime d'assurances est comptabilisé au résultat net et se compose du coût des services courants et des intérêts nets sur les passifs nets au titre des régimes à prestations définies.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies sont comptabilisées sous Autre élément du résultat global. Elles ne seront pas reclassées ultérieurement au résultat net et sont présentées distinctement dans l'état des variations de l'actif net. Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies comprennent les gains et pertes actuariels ainsi que le rendement des actifs des régimes à l'exclusion des revenus d'intérêt. Les gains et pertes actuariels résultent des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies et des gains ou des pertes d'expérience sur cette même obligation.

Le passif net au titre des prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, diminuée de la juste valeur des actifs des régimes.

CAPITAL-ACTIONS

Les actions de catégorie A du Fonds sont rachetables au gré du détenteur, sujet à certaines conditions, et sont classées dans l'actif net car elles possèdent toutes les caractéristiques suivantes :

- elles accordent au porteur le droit à une quote-part de l'actif net du Fonds en cas de liquidation de celui-ci;
- elles appartiennent à une catégorie qui est subordonnée à toutes les autres catégories d'instruments du Fonds;
- elles possèdent des caractéristiques identiques à tous les autres instruments de cette catégorie;
- à l'exception de l'obligation contractuelle pour le Fonds de racheter ou de rembourser l'instrument contre de la trésorerie ou un autre actif financier, elles n'incluent pas l'obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier à une autre entité, ni d'échanger des actifs financiers ou des passifs financiers avec une autre entité dans des conditions potentiellement défavorables à l'entité; il ne s'agit pas non plus d'un contrat qui sera ou qui peut être réglé en instruments de capitaux propres du Fonds;
- le total des flux de trésorerie attendus attribuables aux actions sur leur durée de vie est basé essentiellement sur la variation de l'actif net.

Les émissions et les rachats d'actions sont comptabilisés comme des transactions portant sur l'actif net. Le montant reçu en contrepartie de l'émission d'actions est inclus au capital-actions. Les rachats d'actions sont comptabilisés lorsque les demandes sont approuvées en vertu des critères de rachat à la valeur de rachat en vigueur, et les actions sont décomptabilisées sur la base du coût moyen.

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

Le Fonds offre des régimes de rémunération dont le paiement est fondé sur des actions de catégorie A à l'intention de ses employés et de ses dirigeants. Les droits d'acquisition d'actions octroyés en vertu du régime d'octroi d'actions sont comptabilisés à titre de charge de rémunération sur la période d'acquisition des droits, ajustés selon la valeur de l'action en vigueur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Un passif correspondant est comptabilisé sous Charges à payer et autres aux Crédeurs. Les actions émises en vertu des régimes d'attribution et d'achat d'actions sont comptabilisées à titre de charge de rémunération.

DEVISE FONCTIONNELLE ET CONVERSION DE DEVICES

Le dollar canadien constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds. Les transactions en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur aux dates de transaction. Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de présentation de l'information financière. Les écarts de conversion se rapportant à l'encaisse sont présentés à titre d'écart de conversion sur la trésorerie et les autres écarts de conversion sont présentés au résultat net sous Gains (pertes) sur investissements en capital de développement, autres investissements et immeuble de placement.

CONSTATATION DES PRODUITS

Intérêts

Les produits d'intérêt sont comptabilisés sur la base de la comptabilité d'engagement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement des primes et escomptes selon cette méthode est comptabilisé sous Intérêts.

Dividendes et distributions

Les dividendes non cumulatifs et les distributions sont comptabilisés à la date de leur déclaration, et les dividendes cumulatifs sont comptabilisés sur la base de la comptabilité d'engagement.

Loyers, honoraires et autres

Les loyers sont comptabilisés sur une base linéaire sur la durée du bail et les produits d'honoraires et autres produits sont comptabilisés sur la base de la comptabilité d'engagement.

Gains et pertes sur investissements en capital de développement, autres investissements et immeuble de placement

Les gains et les pertes réalisés résultant de cessions d'investissements en capital de développement et autres investissements sont comptabilisés au moment de la vente et correspondent à l'écart entre le produit de cession et le coût moyen.

Les gains et les pertes non réalisés, résultant des évaluations à la juste valeur des instruments financiers et de l'immeuble de placement, sont comptabilisés au moment de leur évaluation à la juste valeur et sont présentés au résultat net.

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôts sur le résultat comprend la charge d'impôts exigible et la charge d'impôts différée. Les impôts sur le résultat sont comptabilisés au résultat net, sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés directement sous Autre élément du résultat global ou dans l'actif net; en pareil cas, l'impôt est aussi comptabilisé directement sous Autre élément du résultat global ou dans l'actif net respectivement.

L'impôt exigible est le montant de l'impôt sur le résultat payable au titre du résultat imposable de l'exercice, calculé selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture de la période de présentation de l'information financière et tout ajustement de l'impôt à l'égard des périodes antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporaires survenant entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers. L'impôt différé est calculé sur une base non actualisée au moyen des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de présentation de l'information financière, dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé sera réglé. Un actif d'impôt différé est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur, auquel les différences temporaires pourront être imputées, sera disponible.

Le Fonds est assujéti à l'impôt fédéral et à l'impôt du Québec. Il est également assujéti aux règles d'impôts applicables aux sociétés de placement à capital variable. Pour les fins de l'impôt fédéral, le Fonds peut entre autres obtenir le remboursement de son impôt payé sur ses gains en capital, en procédant au rachat de ses actions ou à des virements des résultats nets non distribués au capital-actions.

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

Le Fonds se considère en substance exempté des impôts fédéraux sur le résultat relié aux gains en capital pour les fins de l'application des IFRS, et par conséquent ne constate aucun passif d'impôt différé relativement aux gains nets latents sur les investissements en capital de développement, autres investissements et immeuble de placement, ni d'actif d'impôt différé équivalent relativement aux recouvrements latents découlant des mécanismes fiscaux reliés à l'impôt en main remboursable au titre des gains en capital.

RÉSULTAT NET PAR ACTION DE CATÉGORIE A

Le résultat net par action est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A en circulation au cours de l'exercice.

NORMES COMPTABLES PUBLIÉES AU 31 MAI 2019, MAIS NON ENCORE ADOPTÉES

À la date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes et des modifications des normes existantes ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) mais ne sont pas encore en vigueur. L'information sur celle qui est susceptible d'être pertinente pour les états financiers du Fonds est fournie ci-après.

IFRS 16 – Contrats de location

L'IASB a publié la norme IFRS 16 qui énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation d'informations relatives aux contrats de location des preneurs et des bailleurs qui remplace IAS 17 Contrats de location. L'IFRS 16 enlève la nécessité actuelle pour les preneurs de classer les contrats de location comme contrats de location-financement ou contrats de location simple. Elle prescrit plutôt un modèle de comptabilisation pour les preneurs qui impose la comptabilisation, au bilan, d'actifs liés aux droits d'utilisation et aux passifs, d'obligations locatives pour tous les contrats de location. Les preneurs devront par la suite constater au résultat net une charge d'amortissement à l'égard des actifs liés aux droits d'utilisation et une charge d'intérêts à l'égard des obligations locatives. Le Fonds appliquera les exemptions permises et comptabilisera les contrats de douze mois et moins et ceux dont le bien loué est de faible valeur à titre de charge locative, en fonction des modalités des contrats de location. De plus, le Fonds appliquera la mesure de simplification permise lui permettant de ne pas séparer les composantes locatives des composantes non locatives de ses contrats de location. L'IFRS 16 n'apporte pas de changement significatif au traitement comptable exigé pour les bailleurs.

Cette norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, par conséquent le Fonds l'appliquera à compter de son prochain exercice.

L'adoption de cette norme par le Fonds est rétrospective, mais permet néanmoins une exemption afin de présenter les périodes antérieures selon le référentiel comptable alors en vigueur. Ainsi, afin de ne pas retraiter les périodes comparatives, le Fonds a décidé de se prévaloir de cette exemption. De plus, lors de la comptabilisation initiale au 1^{er} juin 2019, le Fonds se prévaudra d'une mesure transitoire qui lui permettra de comptabiliser l'actif au titre du droit d'utilisation au montant équivalent à l'obligation locative.

Le Fonds a effectué une analyse de l'incidence de l'adoption d'IFRS 16 et a conclu qu'il n'y aura aucun impact significatif aux soldes d'ouvertures du bilan au 1^{er} juin 2019, de même qu'au résultat net lors des prochains exercices, considérant que le Fonds est partie prenante à très peu de contrats de location en tant que preneur.

3. ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige l'utilisation d'estimations comptables et le recours au jugement lors de l'application de certaines méthodes comptables. Des modifications apportées à certaines hypothèses peuvent avoir une incidence sur les états financiers de la période au cours de laquelle ces hypothèses ont été modifiées. Le Fonds estime que les hypothèses sous-jacentes sont appropriées et que ses états financiers présentent par conséquent une image fidèle de sa situation financière ainsi que de sa performance financière. Les paragraphes suivants présentent une analyse des estimations comptables et des jugements critiques les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation de ses états financiers.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS QUI NE SONT PAS NÉGOCIÉS SUR UN MARCHÉ ACTIF

Le Fonds doit émettre des hypothèses et utiliser des estimations lorsqu'il évalue la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif. Des jugements sont posés dans les choix de techniques d'évaluation et dans les hypothèses retenues à l'intérieur de ces techniques d'évaluation.

Bien que, dans la mesure du possible, ces techniques fassent appel à des données observables, la juste valeur est également établie au moyen de données non observables sur le marché qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. L'utilisation de données non observables requiert le recours au jugement de la part des évaluateurs qualifiés du Fonds afin que celles-ci reflètent les hypothèses, s'il y a lieu, que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer la juste valeur à partir de la meilleure information possible dans les circonstances.

ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES (SUITE)

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS QUI NE SONT PAS NÉGOCIÉS SUR UN MARCHÉ ACTIF (SUITE)

Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants qui participent activement au marché visé. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, peut ne pas être représentative des justes valeurs futures.

Conformément aux exigences du *Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement* mis en place par l'Autorité des marchés financiers, le Fonds a mis en œuvre divers contrôles et procédures afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers est appropriée et fiable. Afin d'évaluer la juste valeur des instruments financiers conformément aux principes d'évaluation adoptés par le Fonds, l'équipe d'évaluateurs qualifiés du Fonds effectue semestriellement le suivi de la performance des sociétés composant le portefeuille et est constamment à la recherche d'informations relatives aux affaires et aux activités des sociétés prises en considération dans le processus d'évaluation. Les évaluateurs qualifiés effectuent, le cas échéant, le suivi des données sur les sociétés comparables, des résultats de transactions récentes et des notations d'instruments de sociétés similaires.

À l'exception des entreprises dont les instruments financiers sont négociés sur un marché actif, toute information pertinente concernant les évaluations à la juste valeur est soumise à un comité d'évaluation indépendant dont la majorité des membres sont des évaluateurs qualifiés indépendants du Fonds, tel que prévu au *Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement*. Ce comité passe en revue les informations et remet un rapport écrit au comité d'audit qui doit revoir la conformité des états financiers. Le président et chef de la direction ainsi que le premier vice-président aux finances signent une attestation pour le comité d'audit concernant l'évaluation des investissements en capital de développement qui est déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers. Cette attestation confirme notamment le caractère raisonnable de la juste valeur globale du portefeuille d'investissements en capital de développement.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR DE L'IMMEUBLE DE PLACEMENT

Le Fonds doit émettre des hypothèses et utiliser des estimations lorsqu'il évalue la juste valeur de son immeuble de placement. Ces hypothèses incluent entre autres le taux de rendement interne et le taux de capitalisation. L'immeuble de placement est évalué en fonction de son utilisation optimale. Le Fonds mandate une firme d'experts indépendants en évaluation immobilière afin d'établir la juste valeur et approuve le caractère raisonnable des hypothèses utilisées.

ÉVALUATION DU PASSIF NET AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES

Le Fonds doit émettre des hypothèses pour l'utilisation de données statistiques et d'autres paramètres visant à évaluer le passif net au titre des prestations définies. Ces hypothèses incluent entre autres le taux d'actualisation de l'obligation de retraite et du calcul du rendement prévu des actifs des régimes, le taux de croissance attendu des salaires ainsi que la table de mortalité utilisée. Dans des circonstances où les hypothèses actuarielles s'avéreraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter une modification substantielle du montant du coût des régimes porté au résultat global sous Autre élément du résultat global ainsi que du passif net au titre des prestations définies présenté au bilan. Le Fonds mandate des actuaires indépendants afin d'établir la valeur du passif net au titre des prestations définies et approuve le caractère raisonnable des hypothèses utilisées.

4. RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Les risques découlant des instruments financiers font partie intégrante des états financiers audités et sont traités dans la section audité « Gestion des risques » du *Rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 mai 2019*. Ce rapport est disponible au siège social du Fonds, sur son site internet au fondstq.com ou au sedar.com.

5. DÉBITEURS

(en milliers \$)	31 mai 2019	31 mai 2018
Débiteurs sur cessions d'investissements en capital de développement et autres investissements	762 332	388 139
Dividendes et intérêts courus	94 846	83 821
Autres	38 173	22 170
	895 351	494 130

Le montant des débiteurs dont l'échéance prévue est de plus de douze mois est de 92,9 M\$ (31 mai 2018 : 33,5 M\$).

6. AUTRES INVESTISSEMENTS

Le *Relevé des Autres investissements*, non audité, est disponible au siège social du Fonds, sur son site internet au *fondsftq.com* ou au *sedar.com*.

(en milliers \$)	31 mai 2019			31 mai 2018		
	Coût	Plus-value (moins-value)		Coût	Plus-value (moins-value)	
non réalisée		Juste valeur	non réalisée		Juste valeur	
Actions cotées et parts non cotées	3 006 157	681 104	3 687 261	2 502 212	874 004	3 376 216
Obligations	3 278 433	159 754	3 438 187	3 006 340	29 493	3 035 833
Instruments du marché monétaire	314 755	902	315 657	208 414	252	208 666
	6 599 345	841 760	7 441 105	5 716 966	903 749	6 620 715
Instruments financiers dérivés	-	4 938	4 938	-	1 609	1 609
	6 599 345	846 698	7 446 043	5 716 966	905 358	6 622 324

La rubrique Autres investissements inclut des titres en devises d'une juste valeur de 2 683,1 M\$ (31 mai 2018 : 2 464,2 M\$), dont principalement 1 638,2 M\$ (31 mai 2018 : 1 512,0 M\$) en dollars américains, 300,6 M\$ (31 mai 2018 : 255,4 M\$) en euros, 213,7 M\$ (31 mai 2018 : 232,9 M\$) en yens et 153,3 M\$ (31 mai 2018 : 145,8 M\$) en livres sterling.

RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE

OBLIGATIONS

(en milliers \$)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	De 10 à 20 ans	De 20 à 30 ans	30 ans et plus	Total
31 mai 2019							
Juste valeur	38 586	1 181 372	949 852	554 438	606 255	107 684	3 438 187
Coût	38 588	1 166 444	912 265	498 458	559 131	103 547	3 278 433
Valeur nominale	38 521	1 158 023	907 780	421 761	507 816	95 725	3 129 626
Taux moyen effectif (%)	2,9	2,3	2,9	3,5	3,2	4,3	2,9
Taux moyen nominal (%)	2,3	2,6	3,0	5,2	3,8	4,7	3,3
31 mai 2018							
Juste valeur	40 750	1 006 929	800 718	520 090	488 085	179 261	3 035 833
Coût	40 342	1 016 733	810 222	492 182	469 203	177 658	3 006 340
Valeur nominale	40 230	1 005 974	799 454	421 921	418 542	172 415	2 858 536
Taux moyen effectif (%)	3,7	2,2	2,7	3,6	3,4	3,9	2,9
Taux moyen nominal (%)	4,0	2,6	3,0	5,1	4,1	4,1	3,4

INSTRUMENTS DU MARCHÉ MONÉTAIRE

(en milliers \$)	Moins de 1 mois	De 1 à 6 mois	Total
31 mai 2019			
Juste valeur	115 179	200 478	315 657
Taux moyen effectif (%)	1,8	1,8	1,8
31 mai 2018			
Juste valeur	30 954	177 712	208 666
Taux moyen effectif (%)	1,6	1,6	1,6

AUTRES INVESTISSEMENTS (SUITE)

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

(en milliers \$)	Moins de 1 mois	De 1 à 6 mois	6 mois et plus	Total
31 mai 2019				
Juste valeur ¹				
Contrats d'options sur actions				
Achats d'options d'achat			146	146
Contrats à terme de gré à gré sur devises				
Ventes	253			253
Contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt	3 068			3 068
	<u>3 321</u>		<u>146</u>	<u>3 467</u>
Valeur notionnelle				
Contrats d'options sur actions				
Achats d'options d'achat			1	1
Contrats à terme de gré à gré sur devises				
Ventes	26 775			26 775
Contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt	445 257			445 257
31 mai 2018				
Juste valeur ¹				
Contrats d'options sur actions				
Achats d'options d'achat			373	373
Contrats à terme de gré à gré sur devises				
Ventes	186			186
Contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt	(591)	62		(529)
	<u>(405)</u>	<u>62</u>	<u>373</u>	<u>30</u>
Valeur notionnelle				
Contrats d'options sur actions				
Achats d'options d'achat			1	1
Contrats à terme de gré à gré sur devises				
Ventes	65 488			65 488
Contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt	91 560	228 684		320 244

1. La juste valeur de ces instruments dont la valeur est positive est de 4,9 M\$ (31 mai 2018 : 1,6 M\$) et est présentée sous Autres investissements. La juste valeur de ceux dont la valeur est négative est de 1,5 M\$ (31 mai 2018 : 1,6 M\$) et est présentée sous Crédeurs.

AUTRES INVESTISSEMENTS (SUITE)

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ¹

(en milliers \$)	Énergie et matériaux	Industries	Consommation discrétionnaire et biens de consommation de base	Finance, immobilier et services aux collectivités	Technologies de l'information, communications et santé	Gouvernements et organismes gouvernementaux	Total
31 mai 2019							
Actions cotées et parts non cotées	539 377	395 735	609 412	1 077 116	1 065 621		3 687 261
Obligations	88 770	60 461	65 441	883 505	75 995	2 264 015	3 438 187
Instruments du marché monétaire				150 601		165 056	315 657
Juste valeur	628 147	456 196	674 853	2 111 222	1 141 616	2 429 071	7 441 105
Fonds engagés mais non déboursés ²				19 716			19 716
	628 147	456 196	674 853	2 130 938	1 141 616	2 429 071	7 460 821
31 mai 2018							
Actions cotées et parts non cotées	584 915	348 148	544 633	929 163	969 357		3 376 216
Obligations	86 337	65 093	47 383	732 624	81 278	2 023 118	3 035 833
Instruments du marché monétaire	21 990			83 091		103 585	208 666
Juste valeur	693 242	413 241	592 016	1 744 878	1 050 635	2 126 703	6 620 715
Fonds engagés mais non déboursés ²				19 000			19 000
	693 242	413 241	592 016	1 763 878	1 050 635	2 126 703	6 639 715

1. Au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2019, des modifications ont été apportées à la structure de classification *Global Industry Classification Standard (GICS)* utilisée pour effectuer la répartition par secteur d'activité, modifiant ainsi le classement de certains instruments financiers au 31 mai 2019. Les données comparatives du 31 mai 2018 ont été modifiées selon le classement en vigueur au 31 mai 2019.

2. Les fonds engagés mais non déboursés auprès de fonds d'infrastructures à l'international représentent les autres investissements qui ont déjà été convenus et pour lesquels des sommes ont été engagées, mais non encore déboursées à la date du bilan. Les débours sont assujettis au respect des modalités prévues aux conventions. Ces engagements, dont l'échéance moyenne pondérée est de 2,6 ans (31 mai 2018 : 3,2 ans), sont en dollars américains. Aux 31 mai 2019 et 2018, il n'y a aucun montant de plus-value (moins-value) sur ces fonds engagés mais non déboursés.

7. INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT

Le *Relevé des investissements en capital de développement, au coût*, audité, est disponible au siège social du Fonds, sur son site Internet au *fondsftq.com* ou au *sedar.com*.

(en milliers \$)	31 mai 2019			31 mai 2018		
	Coût	Plus-value (moins-value) non réalisée	Juste valeur	Coût	Plus-value (moins-value) non réalisée	Juste valeur
Non garantis						
Actions cotées	1 394 277	295 604	1 689 881	1 127 831	325 519	1 453 350
Actions et parts non cotées	4 103 804	1 602 285	5 706 089	4 036 168	1 529 431	5 565 599
Prêts, obligations et avances	1 377 338	8 084	1 385 422	1 196 176	23 481	1 219 657
Garantis						
Prêts	32 533	(4 354)	28 179	36 500	(3 750)	32 750
	6 907 952	1 901 619	8 809 571	6 396 675	1 874 681	8 271 356

La rubrique Investissements en capital de développement inclut des titres en devises, libellés principalement en dollars américains, d'une juste valeur de 689,5 M\$ (31 mai 2018 : 665,0 M\$).

Les ententes d'investissements peuvent comporter des clauses prévoyant des options de conversion et de rachat. Ainsi, dans le cours normal de ses activités, le Fonds peut exercer ces options et procéder à des échanges non monétaires d'instruments financiers.

RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE DES PRÊTS, OBLIGATIONS ET AVANCES À LA JUSTE VALEUR

(en milliers \$)	Taux variables			Taux fixes			Total
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et plus	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et plus	
31 mai 2019							
Non garantis	2 535	312 621	53 434	40 691	414 011	562 130	1 385 422
Taux moyen effectif (%)	8,5	5,4	9,8	8,5	8,9	5,9	
Garantis	1 396	20 000		3 750	3 033		28 179
Taux moyen effectif (%)	6,0	8,0		7,7	11,1		
31 mai 2018							
Non garantis		156 086	100 911	109 933	400 979	451 748	1 219 657
Taux moyen effectif (%)		4,4	8,9	6,4	7,5	6,3	
Garantis	1 500	25 000		5 000	1 250		32 750
Taux moyen effectif (%)	5,0	7,0		17,4	8,0		

Selon les conventions en vigueur, les encaissements de capital prévus au cours des douze prochains mois sont de 82,9 M\$ (31 mai 2018 : 128,7 M\$).

INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT (SUITE)

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ¹

(en milliers \$)	Énergie et matériaux	Industries	Consommation discrétionnaire et biens de consommation de base	Finance, immobilier et services aux collectivités	Technologies de l'information, communications et santé	Total
31 mai 2019						
Coût	976 851	1 358 915	992 433	2 296 571	1 283 182	6 907 952
Plus-value (moins-value) non réalisée	73 558	247 924	89 686	1 261 806	228 645	1 901 619
Juste valeur	1 050 409	1 606 839	1 082 119	3 558 377	1 511 827	8 809 571
Fonds engagés mais non déboursés ²	100 045	276 384	41 473	325 119	393 459	1 136 480
Garanties et cautionnements ³		1 500	200		10 220	11 920
	1 150 454	1 884 723	1 123 792	3 883 496	1 915 506	9 957 971
31 mai 2018						
Coût	881 627	1 107 938	1 062 204	2 289 977	1 054 929	6 396 675
Plus-value (moins-value) non réalisée	106 944	330 209	383 128	920 343	134 057	1 874 681
Juste valeur	988 571	1 438 147	1 445 332	3 210 320	1 188 986	8 271 356
Fonds engagés mais non déboursés ²	110 073	262 163	39 931	220 933	372 466	1 005 566
Garanties et cautionnements ³		1 500	200		9 807	11 507
	1 098 644	1 701 810	1 485 463	3 431 253	1 571 259	9 288 429

1. Au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2019, des modifications ont été apportées à la structure de classification *GICS* utilisée pour effectuer la répartition par secteur d'activité, modifiant ainsi le classement de certains instruments financiers au 31 mai 2019. Les données comparatives du 31 mai 2018 ont été modifiées selon le classement en vigueur au 31 mai 2019.

2. Les fonds engagés mais non déboursés représentent les investissements en capital de développement qui ont déjà été convenus et pour lesquels des sommes ont été engagées, mais non encore déboursées à la date du bilan. Ils comportent en majorité une date d'échéance maximale et les contreparties peuvent appeler les montants sur demande. Les déboursements sont assujettis au respect des modalités prévues aux conventions. De ces fonds engagés mais non déboursés, un montant de 275,0 M\$ (31 mai 2018 : 305,5 M\$) représente des facilités de crédit et des financements de projets de sociétés en exploitation, dont l'échéance moyenne pondérée est de 24 mois (31 mai 2018 : 16 mois) et un montant de 861,5 M\$ (31 mai 2018 : 700,1 M\$) représente des engagements qui seront déboursés par tranches auprès d'entités d'investissement, dont l'échéance moyenne pondérée est de 6,7 ans (31 mai 2018 : 6,6 ans). Des engagements d'un montant de 248,0 M\$ (31 mai 2018 : 179,8 M\$) sont en devises, libellés principalement en dollars américains. Une plus-value de 1,3 M\$ (31 mai 2018 : zéro) relativement à ces fonds engagés mais non déboursés est présentée sous Débiteurs autres.

3. En vertu de l'article 17 de sa loi constitutive, lorsque le Fonds fait un investissement en capital de développement sous la forme d'une garantie ou d'un cautionnement, il doit établir et maintenir pour la durée d'un tel investissement une réserve équivalente à au moins 50 % de sa valeur. Cette réserve est constituée à même Autres investissements.

GARANTIES ET CAUTIONNEMENTS

Le Fonds a octroyé des garanties et cautionnements à des fins d'exploitation et pour des marges de crédit d'exploitation qui ne comportent généralement pas d'échéances spécifiques et qui sont des engagements irrévocables du Fonds à effectuer les paiements d'entreprises partenaires qui ne pourraient pas respecter leurs obligations envers des tiers. Aux 31 mai 2019 et 2018, il n'y a aucun montant de passif comptabilisé relativement aux garanties et cautionnements.

De plus, dans le cours normal de ses activités, le Fonds conclut diverses conventions prévoyant des indemnités. Ces indemnités concernent habituellement les cessions d'investissements en capital de développement pour les représentations et garanties données et la responsabilité des administrateurs ou dirigeants du Fonds ou ses représentants auprès d'entreprises partenaires. Cette dernière responsabilité est couverte, à certaines conditions, par une assurance responsabilité. La nature de ces conventions ne permet pas de faire une estimation raisonnable du montant maximal que le Fonds pourrait devoir payer aux contreparties. La direction du Fonds estime qu'il y a très peu de risques que ces obligations occasionnent des charges significatives.

8. COMPENSATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Fonds a conclu des conventions-cadres de compensation exécutoire de l'International Swaps & Derivatives Association Inc. (ISDA) avec les contreparties avec lesquelles il réalise des transactions de gré à gré d'instruments financiers dérivés. Ces conventions-cadres peuvent rendre possible la pleine compensation des transactions de gré à gré visant des instruments financiers dérivés. Les instruments financiers dérivés faisant l'objet de conventions-cadres de compensation exécutoire sont présentés aux états financiers sans compensation.

La juste valeur des actifs d'instruments financiers dérivés visés est de 4,8 M\$ (31 mai 2018 : 1,2 M\$) et la juste valeur des passifs d'instruments financiers dérivés visés est de 1,5 M\$ (31 mai 2018 : 1,6 M\$).

Pour les titres vendus en vertu de conventions de rachat, le Fonds reçoit de la contrepartie, ou remet à celle-ci, un bien en garantie afin de gérer le risque de crédit. En cas de défaillance, les montants liés à une contrepartie donnée peuvent être réglés sur une base nette aux termes de la convention-cadre de rachat de la Global Master Repurchase Agreement. Aux 31 mai 2019 et 2018, aucun montant n'a fait l'objet d'une compensation au bilan.

9. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

CLASSEMENT

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées dans la détermination des justes valeurs. La hiérarchie se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 : Juste valeur fondée sur le cours le plus représentatif dans l'écart cours acheteur et cours vendeur, observé sur des marchés actifs pour des instruments identiques.

Niveau 2 : Juste valeur fondée sur les prix cotés pour des instruments financiers semblables ou fondée sur des techniques d'évaluation dont toutes les données importantes sont basées sur des informations de marché observables.

Niveau 3 : Juste valeur fondée sur des techniques d'évaluation dont les données importantes ne sont pas basées sur des informations de marché observables.

Le classement entre les niveaux hiérarchiques est établi au moment de l'évaluation initiale de la juste valeur de l'instrument financier et revu à chaque période de présentation de l'information financière. Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie sont mesurés à la juste valeur du début de l'exercice.

(en milliers \$)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
31 mai 2019				
Actifs financiers				
Investissements en capital de développement				
Non garantis				
Actions cotées	1 619 672	70 209		1 689 881
Actions et parts non cotées			5 706 089	5 706 089
Prêts, obligations et avances		93 293	1 292 129	1 385 422
Garantis				
Prêts			28 179	28 179
	1 619 672	163 502	7 026 397	8 809 571
Autres investissements				
Actions cotées et parts non cotées	3 659 659		27 602	3 687 261
Obligations		3 438 187		3 438 187
Instruments du marché monétaire		315 657		315 657
Instruments financiers dérivés		4 938		4 938
	3 659 659	3 758 782	27 602	7 446 043
Débiteurs sur cessions d'investissements en capital de développement et autres investissements		762 332		762 332
Dividendes et intérêts courus		94 846		94 846
Encaisse	8 591			8 591
Instruments financiers reliés aux titres vendus en vertu de conventions de rachat		766 608		766 608
Actifs financiers à la JVRN	5 287 922	5 546 070	7 053 999	17 887 991
Passifs financiers				
Créditeurs sur acquisitions d'investissements en capital de développement et autres investissements		(667 445)		(667 445)
Instruments financiers dérivés		(1 471)		(1 471)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat		(766 608)		(766 608)
Passifs financiers à la JVRN		(1 435 524)		(1 435 524)

Outre les transferts présentés à la page 23, sous le tableau du NIVEAU 3 – RAPPROCHEMENT, au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2019, il n'y a eu aucun transfert d'instrument financier entre les niveaux 1 et 2.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

CLASSEMENT (SUITE)

(en milliers \$)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
31 mai 2018				
Actifs financiers				
Investissements en capital de développement				
Non garantis				
Actions cotées	1 453 246	104		1 453 350
Actions et parts non cotées			5 565 599	5 565 599
Prêts, obligations et avances		292 894	926 763	1 219 657
Garantis				
Prêts			32 750	32 750
	1 453 246	292 998	6 525 112	8 271 356
Autres investissements				
Actions cotées et parts non cotées	3 313 701		62 515	3 376 216
Obligations		3 035 833		3 035 833
Instruments du marché monétaire		208 666		208 666
Instruments financiers dérivés		1 609		1 609
	3 313 701	3 246 108	62 515	6 622 324
Débiteurs sur cessions d'investissements en capital de développement et autres investissements		388 139		388 139
Dividendes et intérêts courus		83 821		83 821
Encaisse	24 615			24 615
Instruments financiers reliés aux titres vendus en vertu de conventions de rachat		728 187		728 187
Actifs financiers à la JVRN	4 791 562	4 739 253	6 587 627	16 118 442
Passifs financiers				
Créditeurs sur acquisitions d'investissements en capital de développement et autres investissements		(366 751)		(366 751)
Instruments financiers dérivés		(1 579)		(1 579)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat		(728 187)		(728 187)
Passifs financiers à la JVRN		(1 096 517)		(1 096 517)

Outre les transferts présentés à la page 23, sous le tableau du NIVEAU 3 – RAPPROCHEMENT, au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2018, des instruments financiers d'une juste valeur de 19,2 M\$ ont été transférés du niveau 2 au niveau 1, puisque leur juste valeur est maintenant fondée sur le cours observé sur un marché actif.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

NIVEAU 3 – RAPPROCHEMENT

INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT

(en milliers \$)	Actions et parts non cotées	Prêts, obligations et avances		Total
		Non garantis	Garantis	
31 mai 2019				
Juste valeur au 31 mai 2018	5 565 599	926 763	32 750	6 525 112
Achats	432 912	543 254	4 733	980 899
Ventes et règlements	(856 847)	(162 704)	(8 700)	(1 028 251)
Gains (pertes) réalisés	557 260	(1 927)		555 333
Gains (pertes) non réalisés	72 854	(13 257)	(604)	58 993
Transferts hors du niveau 3 ¹	(65 689)			(65 689)
Juste valeur au 31 mai 2019	5 706 089	1 292 129	28 179	7 026 397
Gains (pertes) non réalisés des investissements en capital de développement détenus au 31 mai 2019	374 297	(10 558)	(604)	363 135
31 mai 2018				
Juste valeur au 31 mai 2017	4 923 420	791 102	39 012	5 753 534
Achats	557 423	300 226	7 763	865 412
Ventes et règlements	(480 359)	(152 419)	(11 968)	(644 746)
Gains (pertes) réalisés	241 546	(28 503)	(4 512)	208 531
Gains (pertes) non réalisés	337 226	16 357	2 455	356 038
Transferts hors du niveau 3 ¹	(13 657)			(13 657)
Juste valeur au 31 mai 2018	5 565 599	926 763	32 750	6 525 112
Gains (pertes) non réalisés des investissements en capital de développement détenus au 31 mai 2018	407 491	(5 986)	(2 500)	399 005

1. Au cours de l'exercice, des instruments financiers d'une juste valeur de 47,0 M\$ (31 mai 2018 : 13,7 M\$) ont été transférés vers le niveau 1, puisque leur juste valeur est maintenant fondée sur le cours observé sur un marché actif. De plus, au cours de l'exercice, des instruments financiers d'une juste valeur de 18,7 M\$ (31 mai 2018 : zéro) ont été transférés vers le niveau 2, puisque leur méthode d'évaluation repose dorénavant sur des informations de marché observables.

Les achats et les ventes et règlements peuvent inclure des échanges non monétaires d'instruments financiers résultant de conversions effectuées dans le cours normal des activités du Fonds.

AUTRES INVESTISSEMENTS

(en milliers \$)	31 mai 2019	31 mai 2018
	Parts non cotées	
Juste valeur au début	62 515	55 685
Achats	475	233
Ventes et règlements	(18 415)	(101)
Gains (pertes) réalisés	(5 672)	14
Gains (pertes) non réalisés	(11 301)	6 684
Juste valeur à la fin	27 602	62 515
Gains (pertes) non réalisés des autres investissements détenus aux 31 mai	(15 985)	6 684

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

UTILISATION DE DONNÉES NON OBSERVABLES POUR ÉVALUER LES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués à la juste valeur selon des techniques et modèles d'évaluation qui peuvent incorporer des hypothèses provenant de données non observables sur le marché. Le tableau suivant présente les principales techniques et les données utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 :

	Juste valeur (en milliers \$)	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données (moyenne pondérée)
31 mai 2019				
Investissements en capital de développement				
Actions et parts non cotées	1 599 712	Capitalisation des flux monétaires	Taux de capitalisation % de marge BAIIA ¹	4,8 % – 15,7 % (8,4 %)
	511 392	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	3,5 % – 36,5 % (10,4 %)
	3 230 828	Actif net redressé	Actif net redressé	4,0 % – 20,3 % (7,9 %)
	301 658	Transaction récente		s/o ²
	35 166	Offre d'achat		
	27 333	Autres ³		
Prêts, obligations et avances	1 265 760	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	3,0 % – 15,0 % (6,9 %)
	54 548	Autres		
	<u>7 026 397</u>			
Autres investissements				
Parts non cotées	27 602	Cote de l'administrateur		
31 mai 2018				
Investissements en capital de développement				
Actions et parts non cotées	711 892	Capitalisation des flux monétaires	Taux de capitalisation % de marge BAIIA ¹	5,3 % – 15,5 % (7,9 %)
	501 222	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	2,9 % – 36,7 % (14,9 %)
	3 425 799	Actif net redressé	Actif net redressé	4,0 % – 20,3 % (9,5 %)
	509 093	Transaction récente		s/o ²
	403 205	Offre d'achat		
	14 388	Autres ³		
Prêts, obligations et avances	953 843	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	3,0 % – 20,0 % (7,1 %)
	5 670	Autres		
	<u>6 525 112</u>			
Autres investissements				
Parts non cotées	62 515	Cote de l'administrateur		

1. En raison des tailles très variées des entreprises composant le portefeuille, le flux caractéristique est présenté en terme de pourcentage du bénéfice avant impôts, intérêts et amortissement (BAIIA) sur les ventes.
2. Puisque les redressements effectués à l'actif net sont de nature et de taille très différentes selon les investissements, aucun intervalle de valeur des données n'est présenté pour l'actif net redressé.
3. Les autres techniques d'évaluation regroupent les méthodes de valeur de transaction escomptée, de la valeur de rachat et de la valeur de liquidation.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

ANALYSES DE SENSIBILITÉ DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DE NIVEAU 3

Le calcul de la juste valeur des instruments financiers classés de niveau 3 requiert l'utilisation d'hypothèses provenant de données non observables sur le marché. L'utilisation d'hypothèses alternatives pourrait donner lieu à des justes valeurs différentes à celles présentées au bilan.

Des analyses de sensibilité sont effectuées sur les instruments financiers classés de niveau 3 évalués selon les techniques de la capitalisation des flux monétaires, de l'actualisation des flux monétaires, de même que pour certains évalués selon l'offre d'achat. Ces techniques d'évaluation sont celles où le jugement de l'évaluateur qualifié revêt une importance significative dans l'établissement de la juste valeur.

Les analyses de sensibilité sur les prêts, obligations et avances évalués selon la technique de l'actualisation des flux monétaires ont été effectuées avec une variation du taux de rendement exigé de +/- 0,50 %. De plus, afin d'effectuer des analyses de sensibilité sur les actions et parts non cotées évaluées selon les techniques de la capitalisation des flux monétaires, de l'actualisation des flux monétaires, ainsi que selon l'offre d'achat, des variables alternatives raisonnablement possibles de BAIIA caractéristiques, de taux de capitalisation et de rendement exigés ont été utilisées.

Le tableau suivant présente l'augmentation et la diminution de la juste valeur des instruments financiers classés de niveau 3 qui ont fait l'objet d'analyses de sensibilité :

(en milliers \$)	31 mai 2019		31 mai 2018	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Sensibilité de la juste valeur	102 758	(103 495)	45 318	(42 872)

Les techniques d'évaluation de l'actif net redressé, de transaction récente et de la valeur de rachat ne sont pas incluses à l'analyse de sensibilité, en raison de l'absence ou de la faible quantité d'hypothèses sous-jacentes utilisées pour déterminer leur juste valeur. De plus, les techniques d'évaluation de la valeur de transaction escomptée et de la valeur de liquidation sont quant à elles exclues de l'analyse de sensibilité compte tenu de la faible importance relative des instruments financiers évalués à l'aide de ces deux techniques.

10. PARTICIPATIONS DANS LES FILIALES ET DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

À la suite des analyses quantitatives et qualitatives effectuées, la direction a déterminé que le Fonds détient le contrôle (filiales) ou qu'il exerce une influence notable (entreprises associées) des sociétés en exploitation et des entités d'investissement :

	31 mai 2019		31 mai 2018	
	Nombre	Juste valeur (en milliers \$)	Nombre	Juste valeur (en milliers \$)
Filiales				
Sociétés en exploitation	20	1 420 242	18	1 313 510
Entités d'investissement	14	1 601 531	12	1 320 045
Entreprises associées				
Sociétés en exploitation	70	910 768	80	1 465 665
Entités d'investissement	31	438 569	31	416 563

PARTICIPATIONS DANS DES FILIALES ET DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES (SUITE)

L'établissement principal des filiales et des entreprises associées est en majorité situé au Québec. Les filiales sont des entités que le Fonds contrôle lorsqu'il exerce un pouvoir sur l'entité, qu'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur l'entité. Généralement, le pourcentage des titres de participation détenus par le Fonds dans les filiales est de plus de 50 % et il se situe de 20 % à 50 % pour les entreprises associées.

Les participations dans les sociétés en exploitation sont constituées d'actions ordinaires ou de parts, et celles des entités d'investissement sont constituées de parts. Dans certaines circonstances, il y a des conditions qui pourraient limiter la capacité d'une filiale à transférer des montants au Fonds : par exemple, le respect de certains ratios ou l'approbation d'un versement par une autre institution financière ou d'autres actionnaires. Le Fonds considère cependant qu'il n'y a aucune limite importante à ces transferts, à l'exception du cas d'une filiale dans le domaine de l'assurance. Dans ce cas, la loi et la réglementation ne permettent pas au Fonds de recevoir des dividendes ou de faire racheter ses actions ou de faire rembourser ses prêts sans l'accord de l'Autorité des marchés financiers.

Lorsque le Fonds contrôle une entité d'investissement, il doit également considérer dans son périmètre de filiales et entreprises associées, celles de cette entité d'investissement. Ainsi, le Fonds a de façon indirecte en date du 31 mai 2019, 100 filiales et 190 entreprises associées supplémentaires en vertu de ce critère (31 mai 2018 : 89 filiales et 186 entreprises associées).

11. PRÊTS DE TITRES

Dans le cadre du programme de prêts de titres, le Fonds obtient, en échange des titres prêtés, des garanties ou des éléments d'actif, principalement des obligations gouvernementales et corporatives, représentant un montant minimal prescrit par toute loi ou entente applicable ou un pourcentage pouvant varier en fonction des meilleures pratiques. Selon les titres prêtés, ce pourcentage se situe au moins à 102 % aux 31 mai 2019 et 2018. La juste valeur des titres prêtés s'établit à 695,3 M\$ (31 mai 2018 : 792,4 M\$).

12. AUTRES ACTIFS

(en milliers \$)	Note	31 mai 2019	31 mai 2018
Impôt en main remboursable	21	109 744	59 783
Immeuble de placement ¹		27 905	29 407
Immobilisations corporelles ¹		53 259	43 655
Immobilisations incorporelles ¹		27 126	10 243
Impôts différés	21	491	–
		218 525	143 088

1. Des informations détaillées sur ces éléments sont fournies ci-dessous.

IMMEUBLE DE PLACEMENT

L'immeuble de placement détenu par le Fonds est constitué d'espaces destinés à la location. Le tableau suivant présente les changements de juste valeur de l'immeuble de placement pour les exercices terminés le :

(en milliers \$)	31 mai 2019	31 mai 2018
Solde au début	29 407	29 374
Diminution des espaces destinés à la location	(6 493)	(2 848)
Variation de juste valeur comptabilisée au résultat net	4 991	2 881
Solde à la fin	27 905	29 407

AUTRES ACTIFS (SUITE)

IMMEUBLE DE PLACEMENT (SUITE)

Données non observables

L'immeuble de placement évalué à la juste valeur est un actif classé au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, car des données d'entrée non observables significatives sont utilisées dans les techniques d'évaluation appliquées. Les principales données d'entrée non observables utilisées aux fins de l'évaluation de l'immeuble de placement s'établissent comme suit :

	Juste valeur (en milliers \$)	Technique d'évaluation	Données non observables	Valeur des données
31 mai 2019				
Immeuble de placement	27 905	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement interne Taux de capitalisation	6,75 % 6,00 %
31 mai 2018				
Immeuble de placement	29 407	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement interne Taux de capitalisation	7,00 % 6,25 %

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers \$)	Bâtisses	Mobilier et équipement de bureau	Équipement informatique	Total
31 mai 2019				
Coût	52 484	6 503	10 789	69 776
Cumul des amortissements	(6 549)	(3 285)	(6 683)	(16 517)
Valeur comptable nette	45 935	3 218	4 106	53 259
Variation de l'exercice				
Valeur comptable nette au 31 mai 2018	38 563	2 172	2 920	43 655
Acquisitions	8 805	1 841	2 383	13 029
Amortissements	(1 433)	(795)	(1 197)	(3 425)
Valeur comptable nette au 31 mai 2019	45 935	3 218	4 106	53 259
31 mai 2018				
Coût	43 679	4 656	8 644	56 979
Cumul des amortissements	(5 116)	(2 484)	(5 724)	(13 324)
Valeur comptable nette	38 563	2 172	2 920	43 655
Variation de l'exercice				
Valeur comptable nette au 31 mai 2017	35 485	2 173	3 297	40 955
Acquisitions	5 050	801	1 980	7 831
Amortissements	(1 972)	(802)	(2 357)	(5 131)
Valeur comptable nette au 31 mai 2018	38 563	2 172	2 920	43 655

Aux 31 mai 2019 et 2018, aucune immobilisation corporelle n'a subi de perte de valeur. De plus, aux 31 mai 2019 et 2018 le Fonds n'a conclu aucun engagement contractuel important pour l'acquisition d'immobilisations corporelles. L'amortissement est présenté aux charges opérationnelles totales sous Corporatif aux états du résultat global.

AUTRES ACTIFS (SUITE)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers \$)	Développement informatique	
	31 mai 2019	31 mai 2018
Coût	57 149	38 887
Cumul des amortissements	(30 023)	(28 644)
Valeur comptable nette	27 126	10 243
Variation de l'exercice		
Valeur comptable nette au début	10 243	5 553
Acquisitions	18 264	7 303
Amortissements	(1 381)	(2 613)
Valeur comptable nette à la fin	27 126	10 243

Aux 31 mai 2019 et 2018, aucune immobilisation incorporelle n'a subi de perte de valeur. De plus, aux 31 mai 2019 et 2018, le Fonds n'a conclu aucun engagement contractuel important pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles. L'amortissement est présenté aux charges opérationnelles totales sous Corporatif aux états du résultat global.

13. BILLETS

Les billets, provenant des excédents de liquidité des fonds régionaux, locaux et immobilier ainsi que de certains autres fonds spécialisés, sont remboursables sur demande et portent intérêt à un taux établi en fonction du taux de rendement moyen prévu à long terme des Autres investissements. Le taux d'intérêt aux 31 mai 2019 et 2018 est de 4 %.

14. MARGE DE CRÉDIT

Le Fonds dispose d'une marge de crédit aux 31 mai 2019 et 2018 d'un montant de 60 M\$. La marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel et est renouvelable annuellement. La marge de crédit n'a pas été utilisée au cours des exercices terminés les 31 mai 2019 et 2018.

15. CRÉDITEURS

(en milliers \$)	31 mai 2019	31 mai 2018
Créditeurs sur acquisitions d'investissements en capital de développement et autres investissements	667 445	366 751
Charges à payer et autres	62 982	49 576
Instruments financiers dérivés	1 471	1 579
	731 898	417 906

16. AUTRES PASSIFS

(en milliers \$)	Notes	31 mai 2019	31 mai 2018
Rachats d'actions à payer		34 775	27 647
Impôts sur le résultat		110 725	57 678
Passif net au titre des prestations définies	22	105 818	77 183
Impôts différés	21	7 623	8 199
		258 941	170 707

17. ACTIF NET

CAPITAL-ACTIONS

Autorisé

Actions de catégorie A

Nombre illimité d'actions de catégorie A à être émises en séries 1 et 2, sans valeur nominale, avec droit de vote, rachetables et non aliénables à moins d'une autorisation du conseil d'administration.

Les actions de catégorie A, séries 1 et 2, uniquement émises à des personnes physiques, comportent le droit d'être échangées entre elles et prennent rang également entre elles. Les actions de catégorie A, série 1, sont détenues dans un Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou dans un Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR), alors que les actions de catégorie A, série 2, sont détenues hors REER.

Actions de catégorie B

Nombre illimité d'actions de catégorie B, sans valeur nominale, sans droit de vote, donnant droit à un dividende préférentiel dont le taux est fixé par le conseil d'administration. En cas de liquidation, elles prennent rang avant les actions de catégories A et C. Aucune action de catégorie B n'a été émise aux 31 mai 2019 et 2018.

Actions de catégorie C

Nombre illimité d'actions de catégorie C de série 1, sans valeur nominale, sans droit de vote, rachetables et non aliénables à moins d'une autorisation du conseil d'administration. En cas de liquidation, elles prennent rang également avec les actions de catégorie A. Les actions de catégorie C ont été créées le 27 mai 2019 et aucune action de cette catégorie n'a été émise au 31 mai 2019.

Souscrit

Le capital souscrit représente des sommes encaissées pour lesquelles aucune action de catégorie A ne peut être émise en contrepartie en vertu de lois, de politiques ou de règlements. Le cas échéant, ces sommes feront l'objet d'une émission d'actions de catégorie A lorsqu'elles satisferont les lois, politiques ou règlements, à la valeur de l'action en vigueur à cette date. Suivant l'émission du prospectus le 5 juillet 2018, ces sommes sont maintenant remboursables sur demande et détenues distinctement dans un compte en fiducie jusqu'au moment où les émissions d'actions de catégorie A auront lieu. Ces montants sont dorénavant comptabilisés comme passif sous Crédeurs, ainsi le Fonds n'a plus de capital-actions souscrit au 31 mai 2019.

Modalités de rachat

Le Fonds est tenu de racheter les actions de catégorie A dans les circonstances prévues par sa loi constitutive ou les acheter de gré à gré lors de situations exceptionnelles, prévues dans une politique adoptée à cette fin par le conseil d'administration du Fonds et approuvée par le ministère des Finances du Québec. Le prix de rachat est fixé semestriellement sur la base de la valeur du Fonds.

Surplus d'apport

Le surplus d'apport provient de la réduction du capital émis et payé lors de virements et de l'excédent de la valeur moyenne du capital-actions émis sur le prix payé lors du rachat d'actions. Cet excédent est réduit lors de rachats d'actions à un prix supérieur à la valeur moyenne du capital-actions émis, en proportion des actions rachetées.

Virements

Au cours de l'exercice, les administrateurs du Fonds ont approuvé l'augmentation du capital émis et payé des actions de catégorie A, série 1, d'un montant de 535 M\$ par virements des résultats nets non distribués (31 mai 2018 : 71 M\$).

Au 31 mai 2019, le Fonds a, depuis sa constitution, procédé aux virements cumulatifs suivants : virements des résultats nets non distribués au capital-actions de 2 768 M\$, virements du capital-actions au surplus d'apport de 1 500 M\$ et virements du surplus d'apport aux résultats nets non distribués de 291 M\$.

RÉSULTAT NET PAR ACTION DE CATÉGORIE A

Le résultat net par action est basé sur le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A qui est de 355 514 849 (31 mai 2018 : 349 558 513).

RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

Le Fonds offre trois régimes de rémunération dont le paiement est fondé sur des actions de catégorie A.

Régime d'attribution d'actions

Ce régime, offert aux employés qui ne participent pas aux autres régimes, prévoit l'émission annuelle de 20 ou 50 actions, en fonction du nombre d'années de service. Les actions sont acquises par les employés au moment où elles sont émises par le Fonds. Au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2019, le Fonds a émis 24 092 actions (31 mai 2018 : 22 895 actions) en vertu de ce régime.

ACTIF NET (SUITE)

RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (SUITE)

Régime d'achat d'actions

Ce régime permet à certains gestionnaires d'acheter des actions du Fonds et, pour chaque action achetée, le Fonds émet en faveur du gestionnaire une action jusqu'à concurrence d'une valeur annuelle maximale de 6 250 \$. Les actions sont acquises par les gestionnaires au moment où elles sont émises par le Fonds. Au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2019, le Fonds a émis 3 124 actions (31 mai 2018 : 1 056 actions) en vertu de ce régime.

Régime d'octroi d'actions

Ce régime, offert à certains gestionnaires, prévoit l'octroi de droits d'acquisition d'actions pour chaque exercice financier où le Fonds atteint un seuil de résultat global de 50 M\$. Le nombre d'actions sous-jacent aux droits octroyés est établi selon un pourcentage d'un maximum de 10 % du taux-cible de l'échelle salariale du gestionnaire, divisé par la valeur de l'action au moment de l'octroi des droits. Les droits d'acquisition sont acquis au terme d'une période de trois ans suivant la date d'octroi si le gestionnaire demeure à l'emploi du Fonds pendant cette période, ou, en cas d'un départ admissible, tel que la retraite, au prorata de la période d'acquisition complétée au moment du départ. Une fois acquis, ces droits sont convertis en actions à la valeur de l'action alors en vigueur. Le tableau suivant présente le rapprochement des actions sous-jacentes aux droits d'acquisition d'actions en cours, octroyés en vertu du régime d'octroi d'actions :

(en actions)	31 mai 2019	31 mai 2018
En cours au début	2 454	
Attribuées	5 212	2 454
Exercées	(149)	
Annulées	(459)	
En cours à la fin	7 058	2 454

Au 31 mai 2019, le passif lié au régime d'octroi d'actions est de 0,13 M\$ (31 mai 2018 : 0,02 M\$).

Le tableau suivant présente les charges de rémunération comptabilisées au titre des régimes dont le paiement est fondé sur des actions :

(en milliers \$)	31 mai 2019	31 mai 2018
Régime d'attribution d'actions	981	867
Régime d'achat d'actions	128	40
Régime d'octroi d'actions	103	32
	1 212	939

ACTIF NET DE CATÉGORIE A

(en milliers)	Série 1		Série 2		Souscrit	Total
	Nombre	\$	Nombre	\$	\$	\$
Actif net au 31 mai 2017	342 794	12 983 762	3 470	131 443	1 162	13 116 367
Résultat net		991 007		10 533		1 001 540
Autre élément du résultat global		4 699		50		4 749
Émissions d'actions	21 310	817 930	397	15 070		833 000
Variation nette des souscriptions d'actions					(798)	(798)
Rachats d'actions	(16 044)	(618 564)	(185)	(7 130)		(625 694)
Variation des rachats en attente	47	(88)				(88)
Actif net au 31 mai 2018	348 107	14 178 746	3 682	149 966	364	14 329 076
Résultat net		1 134 386		12 326		1 146 712
Autre élément du résultat global		(12 412)		(134)		(12 546)
Émissions d'actions	21 598	883 238	344	13 951		897 189
Variation nette des souscriptions d'actions					(364)	(364)
Rachats d'actions	(17 583)	(723 606)	(234)	(9 625)		(733 231)
Variation des rachats en attente	40	401				401
Actif net au 31 mai 2019	352 162	15 460 753	3 792	166 484	-	15 627 237

18. INFORMATION CONCERNANT LE CAPITAL

Le Fonds recueille du capital afin d'effectuer des investissements en capital de développement conformément à sa mission, tout en maintenant les liquidités requises pour répondre aux demandes de rachat d'actions présentées par les actionnaires et pour satisfaire à ses engagements. Le Fonds a comme politique de réinvestir tous les bénéfices générés par son exploitation et ne prévoit pas verser de dividendes à ses actionnaires. Le Fonds n'est pas assujéti à des exigences externes concernant son capital autres que celles qui régissent l'émission et le rachat de ses actions de catégorie A.

EXIGENCES EXTERNES RÉGISSANT LES ÉMISSIONS D' ACTIONS

Norme d'investissement

Le Fonds peut faire des investissements en capital de développement dans toute entreprise, avec ou sans garantie. Toutefois, à la fin de chaque exercice financier, les investissements en capital de développement admissibles doivent respecter le seuil minimum de la norme d'investissement tel que prescrit par la loi constitutive du Fonds. Au 31 mai 2019, le seuil minimum de la norme d'investissement est de 64 % (31 mai 2018 : 63 %). La norme d'investissement est augmentée graduellement au rythme de 1 % par année depuis l'exercice financier terminé le 31 mai 2016, pour atteindre 65 % à l'exercice financier se terminant le 31 mai 2020.

Si le Fonds fait défaut dans l'atteinte de ce pourcentage, les émissions d'actions donnant droit aux crédits d'impôt pour fonds de travailleurs pour l'exercice financier suivant sont limitées à un pourcentage prescrit de la valeur totale des actions émises de l'exercice précédent, à l'exception des actions acquises par retenue sur le salaire et par les contributions de l'employeur prévues aux ententes conclues jusqu'à la fin de l'exercice précédent. Le pourcentage de la norme d'investissement se situe à 68,6 % au 31 mai 2019 (31 mai 2018 : 67,7 %). Puisque le pourcentage minimal de la norme d'investissement a été atteint au 31 mai 2019, les règles régissant celle-ci ne limitent pas le montant des émissions d'actions donnant droit aux crédits d'impôt pour fonds de travailleurs pour l'exercice financier se terminant le 31 mai 2020.

EXIGENCES EXTERNES RÉGISSANT LES RACHATS D' ACTIONS

La Loi sur les impôts du Québec prévoit que le Fonds doit payer une pénalité lorsque la totalité des sommes payées à la suite d'achats de gré à gré effectués au cours d'un exercice financier excède 2 % du capital versé, certains critères d'achat de gré à gré étant exclus du calcul. Depuis l'entrée en vigueur de cette disposition, le Fonds a toujours respecté cette limite.

19. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds est partie prenante à des réclamations et litiges pouvant résulter en des pertes. Lorsqu'une perte éventuelle est probable et qu'elle peut faire l'objet d'une estimation, celle-ci est comptabilisée. De l'avis de la direction, le montant global des autres pertes éventuelles n'aurait pas de répercussion défavorable significative sur la situation financière du Fonds.

20. CHARGES OPÉRATIONNELLES TOTALES

(en milliers \$)	31 mai 2019	31 mai 2018
Traitements et charges sociales	116 545	107 163
Publicité et information	21 588	21 825
Honoraires professionnels	18 731	22 012
Frais d'occupation et loyers	12 293	11 751
Licences, données de marché et frais de bureau	8 722	6 963
Honoraires de gestion	6 701	7 492
Déplacements, voyages et représentation	4 311	3 957
Communication de l'information aux actionnaires	3 986	2 971
Frais de garde et de rémunération du fiduciaire	1 356	1 134
Amortissement des immobilisations corporelles	3 425	5 131
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 381	2 613
	199 039	193 012

21. IMPÔTS

Aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada, le Fonds est assujéti aux règles applicables aux sociétés de placement à capital variable. À ce titre, le Fonds peut obtenir le remboursement de ses impôts payés sur ses gains en capital en procédant au rachat de ses actions ou par l'augmentation du capital-actions émis et payé à la suite de virements des résultats nets non distribués. Puisque cet impôt est remboursable et que la direction du Fonds est d'avis qu'elle effectuera des augmentations suffisantes de son capital-actions émis et payé pour récupérer cet impôt, celui-ci n'est pas présenté aux états du résultat global mais plutôt en réduction des impôts sur le résultat à payer. Le solde de cet impôt, 109,7 M\$ au 31 mai 2019 (31 mai 2018 : 59,8 M\$), est présenté sous Autres actifs.

Le Fonds, ayant le statut de société privée en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada, peut se faire rembourser une partie des impôts payés sur ses revenus de placement en ayant accès à l'impôt en main remboursable au titre de dividendes (IMRTD). L'IMRTD est recouvrable en procédant à l'augmentation du capital-actions émis et payé à la suite de virements des résultats nets non distribués. Cet impôt a été appliqué en réduction des impôts sur le résultat à payer à la suite de virements approuvés par les administrateurs au cours de l'exercice.

En vertu de la *Loi sur les impôts* du Québec, le Fonds a le statut de société d'investissement à capital variable. À ce titre, le Fonds peut, aux fins du calcul de son impôt du Québec, déduire de son revenu imposable ses gains en capital imposables. En conséquence, les gains en capital réalisés par le Fonds ne sont sujets à aucun impôt du Québec.

Les impôts sur le résultat se détaillent comme suit :

(en milliers \$)	31 mai 2019	31 mai 2018
Exigibles	22 228	9 398
Différés	1 972	2 902
	24 200	12 300

Ces impôts diffèrent du montant qui serait obtenu si on appliquait le taux d'imposition de base combiné (Québec et fédéral) au résultat avant impôts. Cet écart est expliqué de la façon suivante :

(en milliers \$)	31 mai 2019	31 mai 2018
Résultat avant impôts	1 170 912	1 013 840
Taux d'impôt auquel le Fonds est assujéti	50,3 %	50,4 %
Impôts sur le résultat	588 969	510 975
Dividendes et distributions non imposables	(119 150)	(111 748)
Impôt en main remboursable au titre de dividendes	(30 447)	(26 622)
Gains (pertes) en capital réalisés et non réalisés		
Partie non imposable et écart de taux au fédéral	(255 241)	(219 604)
Impôt fédéral remboursable	(117 130)	(100 594)
Déduction d'impôt du Québec	(48 842)	(42 343)
Autres éléments	6 041	2 236
	24 200	12 300

Les éléments donnant lieu aux actifs (passifs) d'impôts différés se détaillent comme suit :

(en milliers \$)	31 mai 2019		31 mai 2018
	Actifs	Passifs	Passifs
Investissements en capital de développement	(6 611)	(12 232)	(17 068)
Immeuble de placement	(640)	(561)	(2 176)
Immobilisations corporelles et incorporelles	(3 817)	(2 872)	(3 063)
Passif net au titre des prestations définies	12 169	8 465	15 051
Autres	(610)	(423)	(943)
	491	(7 623)	(8 199)

22. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le Fonds offre des régimes de retraite à prestations déterminées et un régime d'assurances postérieur à l'emploi aux employés admissibles. Les obligations au titre des prestations définies de ces régimes, évaluées par des actuaires indépendants, et les actifs à la juste valeur sont déterminés en date du 31 mai 2019.

RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

Les régimes de retraite garantissent des prestations de retraite qui sont fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire annuel moyen. Ce dernier correspond à la moyenne annualisée du salaire pendant les 36 mois consécutifs de service qui produit la moyenne la plus élevée. La responsabilité de ces régimes capitalisés et non capitalisés incombe au Fonds. Le Fonds a mis sur pied des comités de retraite pour gérer les régimes et ces comités ont retenu les services professionnels de gestionnaires de placements, d'actuaires et de fiduciaires indépendants.

Les variations de l'obligation au titre des prestations définies et de la juste valeur des actifs des régimes au cours de l'exercice sont établies comme suit :

(en milliers \$)	31 mai 2019			31 mai 2018		
	Valeur actualisée de l'obligation de retraite	Juste valeur des actifs des régimes	Passif net au titre des prestations définies	Valeur actualisée de l'obligation de retraite	Juste valeur des actifs des régimes	Passif net au titre des prestations définies
Solde au début	(374 572)	303 083	(71 489)	(341 715)	274 773	(66 942)
Coût des services rendus	(23 647)		(23 647)	(19 987)		(19 987)
Intérêts	(14 039)		(14 039)	(12 742)		(12 742)
Revenus d'intérêt		10 742	10 742		9 735	9 735
Incidence sur le résultat net	(37 686)	10 742	(26 944)	(32 729)	9 735	(22 994)
Réévaluations						
Rendement des actifs des régimes à l'exclusion des revenus d'intérêt		4 195	4 195		6 101	6 101
Gain (perte) découlant de changements dans les hypothèses démographiques	5 465		5 465			
Gain (perte) découlant de changements dans les hypothèses financières	(25 156)		(25 156)	(202)		(202)
Gain (perte) lié à l'expérience	595		595			
Incidence sur l'autre élément du résultat global	(19 096)	4 195	(14 901)	(202)	6 101	5 899
Cotisations du Fonds		14 152	14 152		12 548	12 548
Cotisations des employés	(7 804)	7 804	-	(6 547)	6 547	-
Prestations versées	7 258	(7 258)	-	6 621	(6 621)	-
	(546)	14 698	14 152	74	12 474	12 548
Solde à la fin	(431 900)	332 718	(99 182)	(374 572)	303 083	(71 489)

Au 31 mai 2019, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies des régimes de retraite à prestations déterminées est de 18,6 années (31 mai 2018 : 18,3 années). Au cours des douze prochains mois, le Fonds prévoit cotiser environ 14,6 M\$ à ces régimes de retraite.

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

RÉGIME D'ASSURANCES POSTÉRIEUR À L'EMPLOI

Le régime d'assurances postérieur à l'emploi offre l'assurance médicament et d'autres produits d'assurances jusqu'à concurrence d'un montant maximal de prime annuelle. Ce régime est non capitalisé. Les variations de l'obligation au titre des prestations définies qui constituent le passif au titre des prestations définies, au cours de l'exercice sont établies comme suit :

(en milliers \$)	31 mai 2019	31 mai 2018
	Valeur actualisée de l'obligation et passif net au titre des prestations définies	
Solde au début	(5 694)	(5 437)
Coût des services rendus	(193)	(193)
Intérêts	(204)	(195)
Incidence sur le résultat net	(397)	(388)
Réévaluation		
Gain (perte) découlant de changements dans les hypothèses démographiques	(135)	
Gain (perte) découlant de changements dans les hypothèses financières	(388)	
Gain (perte) lié à l'expérience	(161)	
Incidence sur l'autre élément du résultat global	(684)	
Prestations versées	139	131
Solde à la fin	(6 636)	(5 694)

Au 31 mai 2019, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies du régime d'assurances postérieur à l'emploi est de 15,7 années (31 mai 2018 : 14,6 années). Au cours des douze prochains mois, le Fonds prévoit verser environ 0,1 M\$ à ce régime d'assurances.

PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

Les principales hypothèses actuarielles ayant servi à déterminer les obligations du Fonds au titre des prestations définies et les coûts constatés des régimes sont les suivantes :

(en %)	31 mai 2019		31 mai 2018	
	Régimes			
	de retraite	d'assurances	de retraite	d'assurances
Obligations au titre des prestations définies				
<i>Taux à la fin de l'exercice</i>				
Taux d'actualisation	3,10	3,10	3,50	3,50
Taux de croissance des salaires	3,50		3,50	
Table de mortalité	CPM 2014	CPM 2014	CPM 2014	CPM 2014
Coûts constatés au titre des prestations définies				
<i>Taux à la fin de l'exercice précédent</i>				
Taux d'actualisation	3,50	3,50	3,50	3,50
Taux de croissance des salaires	3,50		3,50	
Table de mortalité	CPM 2014	CPM 2014	CPM 2014	CPM 2014

Le Fonds a déterminé le montant maximal annuel qu'il allait assumer par personne retraitée en vertu du régime d'assurances. Le Fonds ne prévoit aucune augmentation dans le futur pour ce montant.

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

ANALYSES DE SENSIBILITÉ

Les analyses de sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies ont été établies en fonction des changements raisonnablement possibles à chacune des principales hypothèses actuarielles, sans tenir compte de la modification de plusieurs des principales hypothèses actuarielles simultanément. Toute modification d'une hypothèse actuarielle pourrait entraîner la modification d'une autre hypothèse actuarielle, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de la variation de ces hypothèses sur la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Incidence sur l'obligation au titre des prestations définies au 31 mai 2019			
	Modification de l'hypothèse	Augmentation de l'hypothèse (incidence en milliers \$)	Diminution de l'hypothèse (incidence en milliers \$)
Taux d'actualisation	0,50 %	(37 291)	41 882
Taux de croissance des salaires	0,50 %	10 030	(10 205)
Espérance de vie	1 an	9 938	(10 866)

Incidence sur l'obligation au titre des prestations définies au 31 mai 2018			
	Modification de l'hypothèse	Augmentation de l'hypothèse (incidence en milliers \$)	Diminution de l'hypothèse (incidence en milliers \$)
Taux d'actualisation	0,50 %	(27 300)	31 095
Taux de croissance des salaires	0,50 %	8 274	(8 235)
Espérance de vie	1 an	7 890	(7 877)

COMPOSITION DE L'ACTIF DES RÉGIMES DE RETRAITE

Les actifs des régimes capitalisés sont détenus en fiducie et leur répartition est la suivante :

(en %)	31 mai 2019	31 mai 2018
Fonds communs d'actions	62,4	62,4
Fonds communs d'obligations	37,4	37,4
Encaisse et autres	0,2	0,2
	100,0	100,0

EXPOSITION AUX RISQUES ACTUARIELS

De par ses régimes à prestations définies, le Fonds est exposé à un certain nombre de risques, les plus importants étant décrits ci-après.

Risque de taux d'intérêt

Une diminution du taux d'intérêt des obligations à taux fixe, qui aura pour effet de réduire le taux d'actualisation utilisé, accroîtra la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Cette augmentation sera toutefois partiellement atténuée par une augmentation de la valeur des actifs des régimes.

Risque de longévité et de taux de croissance des salaires

Comme la majorité des obligations des régimes consistent à verser des prestations pendant la durée de vie du retraité, l'accroissement de l'espérance de vie fera augmenter les passifs des régimes. De la même façon, une augmentation du taux de croissance des salaires des participants aux régimes ferait augmenter les passifs des régimes.

RÉÉVALUATION DU PASSIF NET AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES

(en milliers \$)	31 mai 2019	31 mai 2018
Gain (perte) actuariel découlant des avantages postérieurs à l'emploi	(15 585)	5 899
Impôts différés	3 039	(1 150)
	(12 546)	4 749

23. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants du Fonds sont les membres du conseil d'administration ainsi que les membres du comité de direction. Le tableau suivant présente la rémunération des principaux dirigeants du Fonds :

(en milliers \$)	31 mai 2019	31 mai 2018
Salaires et avantages à court terme	2 970	2 837
Avantages postérieurs à l'emploi	1 733	1 671
Rémunération fondée sur des actions	101	32
Rémunération et jetons de présence aux administrateurs ¹	727	714
	5 531	5 254

1. Exclut la rémunération des administrateurs versée directement à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) d'un montant de 0,6 M\$ (31 mai 2018 : 0,6 M\$) qui est comprise dans le montant présenté à la section des Autres transactions de la présente note.

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES FAISANT PARTIE DES INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds conclut des transactions avec ses parties liées, qui sont des entreprises qu'il contrôle ou sur lesquelles il a une influence notable. Plusieurs investissements en capital de développement sont considérés comme des parties liées compte tenu du niveau et de la nature de l'investissement. Le nombre de participations dans des filiales et des entreprises associées est présenté à la note 10. Le tableau suivant présente les montants des transactions réalisées avec l'ensemble des filiales et entreprises associées du Fonds au cours de l'exercice, ainsi que les soldes de fin au bilan.

(en milliers \$)	31 mai 2019			31 mai 2018		
	Filiales	Entreprises associées	Total	Filiales	Entreprises associées	Total
Transactions						
Intérêts	9 332	16 340	25 672	10 477	12 026	22 503
Dividendes et distributions	43 172	38 726	81 898	28 073	33 626	61 699
Loyers, honoraires et autres	3 048	1 352	4 400	3 504	2 501	6 005
Intérêts sur billets	23 552	1 027	24 579	24 015	1 025	25 040
Charges opérationnelles totales	6 373	946	7 319	6 594	2 405	8 999
Augmentations de billets	373 065	4 249	377 314	219 088	350	219 438
Remboursements de billets	275 768	3 915	279 683	234 426	2 640	237 066
Déboursés d'investissements en capital de développement	190 181	55 055	245 236	9 773	282 379	292 152
Encaissements d'investissements en capital de développement	36 544	62 752	99 296	2 003	45 979	47 982
Soldes						
Investissements en capital de développement au coût	1 938 928	1 158 669	3 097 597	1 774 151	1 354 486	3 128 637
Débiteurs	11 208	15 319	26 527	10 172	12 116	22 288
Créditeurs	106	146	252	66	222	288
Billets	732 258	26 986	759 244	611 408	25 625	637 033
Autre information						
Fonds engagés mais non déboursés	219 807	165 747	385 554	131 359	211 563	342 922

Le Fonds a confié à une de ses entreprises associées un mandat de gestion de portefeuille pour des actifs d'un montant de 99,5 M\$ (31 mai 2018 : deux entreprises associées pour des actifs totalisant 848,8 M\$).

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (SUITE)

AUTRES TRANSACTIONS

Le Fonds, dont des administrateurs sont nommés par la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), a convenu de verser 3,1 M\$ à cette dernière pour l'exercice terminé le 31 mai 2019 (31 mai 2018 : 3,0 M\$) en vertu d'une entente pour rémunérer les services rendus principalement dans le cadre de formation économique, de développement du marché de l'épargne, de présences aux instances du Fonds et de soutien et d'encadrement de certaines activités. Ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange, qui correspond à la contrepartie établie et acceptée par les parties.

Le Fonds a consenti des prêts sans intérêt de 20 M\$ (31 mai 2018 : 15 M\$) d'une juste valeur de 14,2 M\$ (31 mai 2018 : 10,8 M\$) aux Fonds étudiant solidarité travail du Québec (FESTQ), des entités apparentées au Fonds, car celui-ci nomme certains administrateurs conjointement avec le gouvernement du Québec.

Le Fonds a consenti un prêt sans intérêt de 5 M\$ d'une juste valeur de 3,5 M\$ (31 mai 2018 : 3,3 M\$) à Fiducie Montréal inc., une entité apparentée au Fonds, car celui-ci nomme certains administrateurs de l'entité.

Ces prêts sont présentés au bilan sous Débiteurs.

24. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Au 3 juin 2019, le Fonds a effectué des mises de fonds d'un montant total de 40,0 M\$ dans les fonds communs de placement FlexiFonds (les Fonds FlexiFonds), pour lesquels il agit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement, en contrepartie de 4,0 millions de parts. Le Fonds a par la suite procédé à l'émission de 288 392 actions de catégorie C aux Fonds FlexiFonds, au prix unitaire en vigueur à cette date, soit 41,61 \$, pour une contrepartie totale de 12,0 M\$ en espèces.

Consécutivement à cette émission d'actions de catégorie C, le Fonds aura alors des actions émises de deux catégories d'actions rachetables au gré du détenteur dont les caractéristiques ne sont pas identiques. Ainsi, en vertu d'IAS 32 – *Instruments financiers : Présentation*, l'Actif net sera reclassé et présenté au passif au bilan. La reclassification de l'Actif net au passif n'aura aucun impact sur sa valeur au moment du reclassement.

25. RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Le *Relevé des investissements en capital de développement, au coût*, audité, le *Relevé des autres investissements*, non audité, ainsi que le *Répertoire de la quote-part du Fonds dans les investissements effectués par les fonds spécialisés, au coût*, non audité, sont disponibles au siège social du Fonds, sur son site internet au fondstq.com ou au sedar.com.